

Une vidéo gagnante : pleins feux sur les principes de la santé et de la sécurité au travail

Charlottetown, le 27 mai 2025 – Zoe Sharpley, de l'école Charlottetown Rural High, est la gagnante du concours annuel de vidéos pour les jeunes organisé par la Commission des accidents du travail (CAT). Elle obtient ainsi 1 000 \$, et son école recevra un montant supplémentaire de 1 000 \$. La vidéo de Zoe a également terminé deuxième du concours national proposé par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), qui offre son propre prix en argent.

La vidéo gagnante de Zoe illustre les principes clés de la santé et de la sécurité au travail : les droits des travailleuses et travailleurs, la sensibilisation aux dangers et l'équipement de protection individuelle.

On peut voir la vidéo sur YouTube : <https://youtu.be/C-fZ-POwwk0?si=sr7JUhz7mZGhFGIn>.

« Le concours de vidéos pour les jeunes est un moyen amusant et éducatif d'encourager les jeunes travailleuses et travailleurs à mettre la sécurité au premier plan, explique Danny Miller, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail de la CAT. Zoe a produit une vidéo attrayante en créant une animation dynamique qui présente de l'information importante, tant pour les jeunes que pour les travailleuses et travailleurs expérimentés. Nous étions aussi ravis d'apprendre que sa vidéo a remporté la deuxième place au concours national. »

Chaque année, la CAT met les élèves de toute l'Île-du-Prince-Édouard au défi de montrer leur compréhension de la sécurité au travail et d'y sensibiliser leurs pairs grâce à une vidéo dramatique, documentaire, de comédie, d'animation ou de musique de leur cru. Les vidéos gagnantes du volet régional du concours sont ensuite soumises au concours national organisé par le CCHST.

Information supplémentaire sur le concours de vidéos pour les jeunes de la CAT et autres ressources pour les jeunes travailleuses et travailleurs : wcb.pe.ca.

Information supplémentaire sur le concours de vidéos pour les jeunes organisé par le CCHST : ccohts.ca.

La CAT est au service de plus de 6 790 employeurs et de plus de 92 300 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur

la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.